

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

13683

Déclaration de Maladie : № P19- 0010043

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2791

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MORSI Abderrahmane Date de naissance : 01/01/52

Adresse : lot Tadomoune Rue 5 N° 4 Alifa Casa

Tél. : 0661959386 Total des frais engagés : 2100 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/10/2011

Nom et prénom du malade : ZAHIDI Tchaham

Age : 52

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Vom de nuit

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/11/2011

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/10/1992	Ophtalmologue	6	300.00	Mr. Abdellah BOUCHTA Ophtalmologue Allal Ben Abdellah 1 ^{er} Etage Casablanca 733 45 05 22 47 14 72

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE ESSALAM NAIRY Abdellatif Praticien Optométriste 10 PAIN / R DES ANGLAIS 0668 79.00.93	10.02					1.500 1.200 1.280

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشتة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-angiographic

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

ZAHIDI Ilham 592/13

Casablancale الدار البيضاء في
Casablanca, le vendredi 7 octobre 2022

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

PROGRESSIFS Organiques

Amour + ong

Oeil Droit : (90° -1,25) + 4,50 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (80° -1,50) + 4,75 , Addition + 2,50

OPTIQUE ESSALAM
NABY Abdellatif
Opticien Optométriste
155, Rue GAGNE PAIN / R. DES ANGLAIS
CASABLANCA - Tel: 0668.79.00.93

Dr. Abdelhak BOUCHTA
Ophtalmologiste
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage
Casablanca
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

OPTIQUE ESSALAM

- NAIRY Abdellatif
- Opticien Optométriste

155, Rue GAGNE PAIN (Ex Rue DES ANGLAIS)
CASABLANCA - Tél.: 06 68 79 00 93

Patente : 300 10 533

R.C : 377 310

I.C.E : 000521641000093

I.F : 39812085

C.N.S.S : 8661218

FACTURE N° 2034

Casa le 20.10.2022

M ZAHIDI Telham



Doit

N° DE NOMENCLATURE CORRESPONDANT A LA PRESCRIPTION DU	Vision de Loin	Vision de Prés	Docteur Foyer	SUPPLEMENT
Docteur	O.D. O.G.	O.D. O.G.	O.D. 422 O.G. 120	

Fournitures :

Montures

600,-

Verres

Progressif 181 mm. 117,-

O.D. (95 - 1,25) + 4,15 1100,-

O.G. (85 - 1,50) + 4,15 1100,-

add. + 215

OPTIQUE ESSALAM
NAIRY Abdellatif
Opticien Optométriste

Arrêté à présent facture à la somme de 2900,93
155, Rue GAGNE PAIN (Ex Rue DES ANGLAIS) TOTAL
CASABLANCA Tél. 06 68 79 00 93

2800,-

Deux mille Cents DH